



Être humain !



Corpus d'articles sur les dispositifs existants et les alternatives

Les politiques publiques :

Document 1 : http://www.lemonde.fr/logement/article/2016/12/13/dalo-une-interpretation-de-plus-en-plus-restrictive-de-la-loi_5047953_1653445.html

Document 2 : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/03/19/un-tiers-des-communes-concernees-bafouent-la-loi-sru_4596195_4355770.html

Document 3 : <http://www.logement.gouv.fr/le-droit-au-logement-opposable-dalo>

Document 4 :

<http://www.journaldunet.com/patrimoine/pratique/immobilier/construction/17964/loi-sru-tout-sur-la-loi-solidarite-et-renouvellement-urbain.html>

Document 5 : <http://www.la-loi-alur.org/>

Habitat collectif et lien social :

Document 1 : http://www.lemonde.fr/immobilier/article/2014/06/14/le-bois-prend-racine-dans-l-habitat-collectif_4438216_1306281.html

Document 2 : <http://www.leparisien.fr/wissous-91320/un-collectif-imagine-un-village-d-insertion-pour-les-roms-de-wissous-18-02-2016-5558139.php>

Document 3 : <https://www.colibris-lemouvement.org/passer-a-laction/creer-son-projet/monter-un-habitat-groupe>

Document 4 : <http://www.respectmag.com/23174-a-saint-denis-logements-durables-gens-voyage>

Document 5 : <http://www.famidac.fr/?Logements-solidaires-un-toit-deux>

Rénovation énergétique :

Document 1 : http://www.francetvinfo.fr/economie/video-13h15-froid-sortir-de-la-precarite-energetique-grace-a-la-solidarite_2028102.html

Document 2 : <http://www.reseau-ecohabitat.fr/a-labri-de-rien/>

Document 3 : <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/produire-du-logement-tres-social/toits-dabord-engagement-durable-pour-le-logement-dinsertion>

Document 4 : <http://fonciere-chenelet.org/article/fonciere-chenelet-finaliste-france-sengage>

Les politiques publiques

Document 1 :

Droit au logement opposable : une « interprétation de plus en plus restrictive » de la loi

Selon un rapport, le nombre de ménages reconnus au titre du DALO est en baisse sur l'ensemble du territoire.

Le Monde.fr avec AFP | 13.12.2016 à 09h37 • Mis à jour le 13.12.2016 à 10h05



En mars 2015, manifestation contre les expulsions et pour le respect du DALO, JACQUES DEMARTHON/AFP

Une mission d'évaluation de l'effectivité du droit au logement opposable (DALO) dans 14 départements, remise mardi 13 décembre à la ministre du logement, Emmanuelle Cosse, déplore que les foyers éligibles au droit au logement opposable diminuent, en raison d'une « *interprétation de plus en plus restrictive* » de la loi.

Ce droit a été instauré par la loi DALO, votée en mars 2007, qui stipule que toute personne menacée d'expulsion et n'étant pas en situation de se reloger par elle-même peut être reconnue prioritaire pour l'accès à un logement social.

Le rapport, commandé à Marie-Arlette Carlotti, présidente du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées et du comité de suivi de la loi DALO, constate que « *le nombre de ménages reconnus au [titre](#) du DALO est en baisse sur l'ensemble du territoire et particulièrement dans les 14 départements visités, alors que l'ensemble des indicateurs disponibles démontre une aggravation de la crise du logement* ».

Les « naufragés » du DALO

Le taux national de décisions favorables était de 44,9 % en 2008, et a atteint 28,63 % en 2015.

Le nombre de ménages reconnus au titre du DALO est en baisse depuis 2013, passant de 32 473 à 25 593 en 2015. En cause, « *une interprétation de plus en plus restrictive des critères de la loi par les commissions de médiation chargées d'étudier les dossiers* », explique le rapport : « *Le droit au logement opposable a de plus en plus tendance à être accordé au regard de l'offre de logement disponible sur le territoire* », et non uniquement en fonction de la situation des ménages.

Le rapport cite par exemple une lettre du préfet du Var dans laquelle il félicite les membres de la commission de médiation d'avoir « *su respecter les instructions préfectorales données* », faisant baisser le taux de décisions favorables à 22 %, contre 50 % les années précédentes.

Autre enseignement, plusieurs départements (les pires étant les Alpes-Maritimes et le Var) n'ont pas identifié l'ensemble des contingents de logements dont ils disposent.

Si la loi DALO « *a permis de faire accéder plus de 103 000 ménages à un logement* », il existe toujours 57 000 ménages « *naufragés du DALO* » en attente d'une proposition de logement depuis un à sept ans. Le rapport propose 40 pistes pour améliorer l'effectivité du DALO.

Cette loi vise à susciter la création d'HLM là où ils sont peu nombreux, afin qu'ils soient mieux répartis sur le territoire. Cécile Duflot alors ministre du logement a, avec la loi de mobilisation foncière du 18 janvier 2013, renforcé cette obligation et porté ce seuil à 25 % en repoussant l'échéance à 2025.

Le fichier que nous nous sommes procuré, et que le ministère du logement s'est bien gardé de diffuser, indique que sur les 1 021 villes déficitaires (en dessous des 20 % de logements sociaux), 369 n'ont pas respecté leur objectif de création de logements assignés pour la période 2011-2013.

La plupart des très grandes villes, comme [Paris](#), [Lyon](#), [Marseille](#), [Toulouse](#) ou [Bordeaux](#), n'apparaissent pas dans ce fichier car elles ont déjà atteint, parfois largement, leur objectif de construction HLM.

Document 3:

Le DALO : un droit instauré depuis 2007

1er avril 2014 | Mis à jour le 13 janvier 2016

La loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 permet aux personnes mal logées, ou ayant attendu en vain un logement social pendant un délai anormalement long, de faire valoir leur droit à un logement décent ou à un hébergement (selon les cas) si elles ne peuvent l'obtenir par leurs propres moyens.

Les principes de la loi

Ce droit est dit « opposable », c'est-à-dire que le citoyen dispose de voies de recours pour obtenir sa mise en œuvre effective. L'État est garant de ce droit et doit faire reloger ou héberger les personnes reconnues prioritaires. C'est le préfet de département qui mobilise les organismes de logements sociaux ou les structures d'hébergement pour reloger ou héberger les personnes.

Les bénéficiaires du droit au logement

Pour faire valoir son droit, le demandeur doit être dans l'une des situations suivantes :

- sans aucun logement ;
- menacé d'expulsion sans possibilité de relogement ;
- hébergé dans une structure d'hébergement ou logé temporairement ;
- logé dans des locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux ;
- logé dans un local manifestement suroccupé ou non-décent, à condition d'avoir à charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée ou d'être handicapé lui-même ;
- demandeur de logement locatif social depuis un délai anormalement long. Ce délai, qui varie d'un département à l'autre, est fixé par le préfet de chaque département.

A NOTER :

Pour être reconnue prioritaire et à loger d'urgence, la personne doit avoir fait des **démarches pour résoudre ses difficultés de logement**.

Cela passe notamment par : une demande de logement social enregistrée et régulièrement renouvelée, une démarche auprès du propriétaire qui loue son logement non décent (pour des travaux éventuels), etc.

Les voies de recours

Dans un premier temps, la personne peut exercer un recours devant une commission de médiation (qui existe dans chaque département) pour faire valoir son droit à un logement ou un hébergement.

Dans un second temps si elle a été reconnue prioritaire pour être logée ou hébergée d'urgence et qu'aucun logement ou hébergement ne lui a été attribué dans un délai variant de trois à six mois selon les départements, elle peut déposer un recours devant le tribunal administratif.

LE DALO EN CHIFFRES DE 2008 A 2014

Au plan national :

- plus de 146 000 décisions favorables ont été rendues par les commissions de médiation ;
- plus de 82 000 demandeurs ont été relogés depuis 2008 (17 365 en 2014) ;
- plus de 59 500 restent à reloger essentiellement en Ile-de-France

Répartition territoriale :

- les recours (86 086 en 2014) se concentrent dans 17 départements : 57 % des recours déposés en 2014 concernent la région Île-de-France. Puis viennent Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes, Var, Gironde, Haute-Garonne, Hérault, Loire-Atlantique, Nord et Rhône.

Qui sont les ménages DALO ?

- 39 % des ménages reconnus DALO sont des familles monoparentales (39 %) ou des personnes seules (33 %)
- 90 % des DALO ont entre 25 et 65 ans
- 47 % des ménages DALO disposent de ressources supérieures au SMIC.

Document 4:

Loi SRU : tout sur la loi solidarité et renouvellement urbain

La loi SRU a profondément modifié les règles d'urbanisme en France, notamment sur le droit de rétractation, le logement social et la copropriété. Définition, date et zoom sur les principaux articles de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

Dernière mise à jour : février 2017

Définition loi SRU

La loi SRU se caractérise par un ensemble de mesures visant à renforcer la démocratie et la décentralisation, à favoriser le développement durable et à privilégier la mixité sociale. À ce titre, c'est l'article 55 de la loi SRU modifiée en 2012 qui oblige les communes à respecter certaines règles. Elles doivent en effet disposer de 20 % de logements sociaux. En 2014, la loi ALUR va plus loin en demandant aux municipalités d'atteindre le seuil de 25 %. La loi SRU, à travers l'article 46, permet aux maires d'instituer une participation pour financer les voies nouvelles et les réseaux pour les nouvelles constructions et modifie le rôle d'ERDF. L'article 93 prévoit, quant à lui, d'individualiser les contrats de fourniture d'eau froide.

Date de la loi SRU

La loi SRU était une réforme phare du gouvernement Lionel Jospin. Elle a été adoptée le 13 décembre 2000 et promulguée le lendemain.

Loi SRU et copropriété

La loi SRU modifie largement les règles de copropriété et impose la mise à jour des règlements de copropriété dans le but d'éviter les difficultés financières et que le patrimoine se dégrade. Gestion, modification des prises de décision, dispositions en faveur de la gestion coopérative, ouverture de compte bancaire, carnet d'entretien, recouvrement des charges impayées, scissions de copropriétés et copropriétés en difficulté... Autant de points sur lesquels la loi SRU apporte des modifications légales.

Loi SRU et délai de rétractation

La loi SRU a instauré le délai de rétractation de 7 jours. En effet, lorsqu'un acquéreur signe un avant-contrat de vente pour un immeuble d'habitation, il dispose de 7 jours à partir de la notification du contrat pour annuler le compromis sans frais ou pénalités. La loi Hamon a porté en 2014 ce délai de rétractation à 14 jours lorsque le contrat est signé hors établissement.

Document 5:

Loi ALUR - Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

La Loi ALUR 2015 est votée et validée. Désormais de nouvelles règles sont applicables pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové. Loi mise en place par Cécile Duflot et remanié par Sylvia Pinel, la ministre du Logement.

La loi Duflot ALUR à pour objectif de « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires ».

La loi Pinel 2016 est la nouvelle loi pour relancer l'investissement locatif dans l'immobilier neuf dans un contexte de fort ralentissement de la construction neuve. Portée par la nouvelle ministre du logement Sylvia Pinel, la loi Pinel est sensée corriger et améliorer la précédente loi dans ce domaine, la loi Duflot de l'ancienne ministre du logement Cécile Duflot.

Habitat collectif et lien social

Document 1 :

Le bois prend racine dans l'habitat collectif

Pour les particuliers, le surcoût à l'achat d'une construction en bois par rapport à une construction en béton est compensé par des charges moins élevées.

LE MONDE | 14.06.2014 à 21h42 • Mis à jour le 17.06.2014 à 11h29 | Laurence Boccara



Dans l'air du temps, le bois ? Pendant de longues années, il est resté limité au secteur de la maison individuelle. Plus de 10 % des maisons neuves sont fabriquées avec ce matériau, qui est aussi prisé lorsqu'il s'agit d'agrandir ou de surélever son pavillon (il faut dire qu'il est cinq fois plus léger que le béton).

Mais le bois commence à faire une incursion remarquable dans le logement collectif. En janvier, le bailleur social Toit vosgien a livré à Saint-Dié-des-Vosges (Vosges) un immeuble passif (il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme, grâce aux installations photovoltaïques notamment) de 7 étages.

Conçue en bois et dotée d'une isolation extérieure en caissons de paille, cette résidence de 26 appartements est, à ce jour, la plus haute de France

LES PROMOTEURS PRIVÉS ENTRENT DANS LA DANSE

Un autre bailleur social, le groupe 3F, construit actuellement deux opérations à Saulx-les-Chartreux dans l'Essonne (30 appartements) et à Rive-de-Gier dans la Loire (60 appartements).

Cette impulsion se retrouve également du côté des collectivités locales. La communauté urbaine de Strasbourg a décidé de réaliser dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Port-du-Rhin un quartier où tous les immeubles seront en bois et s'érigeront sur 5 à 11 étages. Il comprendra 400 logements, 1 400 m² de commerces et 800 m² de bureaux.

Les promoteurs privés commencent aussi à entrer dans la danse. Bouygues Immobilier va justement réaliser, sur ce lot de la ZAC strasbourgeoise, 135 logements en accession à la propriété sur 11 niveaux.

A l'heure du développement durable et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les qualités environnementales de ce matériau séduisent. « *Le bois est écologique, recyclable et capable de stocker du CO₂. Son bilan carbone est imbattable* », explique Alain Vargas, architecte chez Tectoniques, à Lyon.

Autre vertu : une telle structure permet d'obtenir de bonnes performances énergétiques, de ne pas utiliser d'énergies fossiles, et donc de maîtriser le niveau des charges. Avec le bois, la facture de chauffage est divisée par trois.

DÉLAI DE CONSTRUCTION DEUX FOIS PLUS RAPIDE

« *A Saint-Dié, le montant des charges d'eau et de chauffage s'élève à 132 euros par an* », souligne Jean-Pierre Gremmel, directeur du Toit vosgien. C'est trois fois moins que pour un bien du même type en construction traditionnelle. De quoi compenser le surcoût à l'achat : les prix étant de 5 % à 10 % supérieurs à ceux d'une construction en béton.

A Strasbourg, par exemple, Bouygues vise un prix moyen de 3 400 euros le mètre carré contre un prix du marché dans le neuf en béton de 3 200 euros.

Autre avantage, le délai de construction est presque deux fois plus rapide que pour une construction classique. Ici, ni fabrication sur place du béton ni allées et venues incessantes des camions toupie, l'immeuble étant monté en kit grâce à d'énormes panneaux préfabriqués en usine.

« *Parfois, ces opérations disposent de fondations et d'un noyau [cage d'ascenseur et escaliers] en béton. Mais, le 100 % bois est tout à fait possible* », indique Pascal Gontier, un architecte parisien, qui a réalisé des immeubles d'habitation en ossature bois dans les 14^e et 20^e arrondissements de la capitale.

NORMES DE SÉCURITÉ

Les promoteurs expliquent aussi que, par rapport au béton, une structure en bois offre un gain de place sur l'espace intérieur. Alors idéal ? « *Attention au bruit, l'isolation phonique des planchers doit être soignée avec des épaisseurs de sol plus importantes, de l'ordre de 50 cm contre 20 cm pour le béton* », relève M. Gontier.

Autre sujet sensible : le feu. Contrairement à une idée reçue, un immeuble doté d'une coque en bois résiste bien aux flammes. « *Il brûle à 400 degrés. De plus, on connaît sa durée de consommation. Cela permet aux pompiers de calculer le temps d'évacuation de l'immeuble. C'est plus prévisible qu'une structure en acier qui, sous l'effet de la chaleur, peut céder ou se*

déformer à tout moment », ajoute Julien Pemezec, directeur général de Woodeum [Développement](#), spécialiste de l'immobilier d'entreprise.

Reste qu'en pratique le bois a du mal à répondre à toutes les normes de sécurité françaises, qui ont été rédigées pour des immeubles en acier et en béton. Selon les professionnels, les textes pourraient évoluer afin de faciliter un peu plus la réalisation de constructions en bois.

Document 2 :

Un collectif imagine un village d'insertion pour les Roms de Wissous

>Île-de-France & Oise > Essonne > Wissous|18 février 2016, 19h20|, leparisien.fr

Pour la population encore sur place, le chronomètre est lancé. Dans quelques jours, les deux bidonvilles roms implantés sur la commune de Wissous devraient être évacués. C'est du moins ce qu'a annoncé le maire, Richard Trinquier (LR), à l'occasion d'une réunion publique le 10 février.

Mais sur les 800 personnes qui ont pu vivre sur les terrains en question, une bonne partie a déjà quitté les lieux. Pour les autres, le collectif Romeurope Antony Wissous et l'association Intermèdes-Robinson rêvent de pouvoir les accueillir dans un village d'insertion. Un projet qui peine à se concrétiser.

L'idée est de trouver, louer voire acheter un terrain privé ou appartenant à l'Etat sur la commune de Wissous ou dans les alentours et permettre à une trentaine de familles dont les enfants sont scolarisés de s'y installer pour trois ans dans des maisonnettes démontables. A l'image de ce qui a pu être fait à Orly (Val-de-Marne). Sur place, des ateliers et permanences éducatives pourraient être organisés, des sorties culturelles montées, des cours de français donnés afin de permettre une insertion professionnelle des occupants.

«Depuis septembre, nous accompagnons la scolarisation et l'accès aux soins des Roms. Ils s'intègrent petit à petit et progressent», relève un membre du collectif. D'où le souhait de voir ce travail se poursuivre. Plus d'un million d'euros sera nécessaire selon les estimations des associatifs. «Nous avons envoyé nos documents à la sous-préfète mais son retour, ce n'est pas vraiment ça. On n'a pas eu de contacts directs avec le conseil départemental, fait savoir Annie-Laure Hagel (EELV), élue d'opposition à Antony (Hauts-de-Seine) et membre du collectif.

Nous sommes prêts à nous lancer dedans si nous sommes épaulés. Car nous n'avons pas les moyens. Nous sommes des amateurs. Il y a des associations et des structures qui ont plus d'expériences que nous.»Et d'annoncer qu'ils n'abandonnent pas pour autant.

Contactés, les services de l'Etat n'ont pas souhaité communiquer sur le sujet. Sauf pour évoquer l'existence ailleurs en Essonne de dispositifs de ce type.Des précédents ailleurs en Ile-de-France Des cabanons en bois, des lampadaires, des allées bétonnées. Pendant trois ans, de 2011 à 2014, près de soixante-quatorze personnes ont vécu dans le village d'insertion, implanté sur le hameau du Bouvray à Orly. Ces familles venaient de bidonvilles évacués sur cette même commune mais aussi sur Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne). Au total, 1,4 M€, financés par différents acteurs, avaient été soulevés pour permettre ce projet. L'association Habitat et soins était chargée de la gestion de ce site et surtout de l'accompagnement des familles avec scolarisation des enfants, alphabétisation et insertion professionnelle des adultes. Trois ans plus tard, au mois de juin, les habitants ont dû quitter les lieux, comme il avait été prévu dès le lancement de cette expérience. Dans l'ensemble, le bilan a été estimé plutôt positif avec de bons résultats pour les plus jeunes à l'école et des logements trouvés pour certains.

D'autres expériences avaient déjà été menées en Seine-Saint-Denis notamment, avec plus ou moins de succès. En Essonne, à Ris-Orangis, on ne parle pas de village d'insertion mais de «base de vie». Depuis au moins deux ans, des familles sont accueillies sur un site à l'initiative du collectif le PEROU et avec le soutien du département. Là encore, l'objectif est de proposer un autre type d'habitat à des populations tout en les conduisant sur la voie de l'insertion. Ils devraient pouvoir rester encore deux ans supplémentaires.

Document 3 :

Monter un habitat groupé

Spéculation foncière, paupérisation urbaine, crise des liens sociaux, pollution, sont autant de raisons qui ont amené des femmes et des hommes à monter un habitat groupé. Le principe ? Se mettre à plusieurs pour concevoir et financer son logement en y intégrant des valeurs telles que la solidarité, le respect de l'environnement, le partage ou encore la mixité sociale.

Qu'est-ce que l'habitat groupé ?

L'habitat est aujourd'hui un enjeu de taille : il est responsable de près de 40% des émissions à effet de serre, il ne permet pas une mixité sociale, le cloisonnement entre des zones d'habitations et des zones d'activités nous empêche d'avoir une vie de quartier et entraîne l'inflation des transports (nous parcourons en moyenne 38 km quotidiennement). Enfin, construit en béton de Marseille à Lille, l'habitat devrait pourtant valoriser les matériaux locaux tels que le bois, la pierre ou la terre crue.

Ainsi, né en France dans les années 70, l'habitat groupé, qu'on appelait "habitat autogéré", se veut à contre-courant de l'habitat classique :

- il est composé d'**espaces privés** (habitations ou appartements autonomes) ainsi que d'**espaces communs** (jardins ou salles communes),
- il prône l'**épanouissement de la vie sociale sans affecter l'intimité de chaque individu**,
- il nécessite la **volonté de vivre de manière collective**,
- il suppose que les habitants soient les gestionnaires et les acteurs et de leur mode de vie,
- il intègre une **construction qui respecte la santé des habitants et la préservation de l'environnement** et,
- il **encourage une mixité sociale et générationnelle**.

Quel impact sur le territoire ?

Modèle actuel	Modèle proposé
Individualisme	Coopération
Perte de liens sociaux	Échanges entre citoyens
Imperméabilisation des sols, destruction de milieux naturels, pollutions, etc.	Réduire l'impact écologique
Ségrégation spatiale / cloisonnement des populations	Mixité sociale et générationnelle
Spéculation foncière	Mutualisation des moyens

En créant un habitat partagé vous :

- **Favorisez les échanges** entre citoyens et les relations intergénérationnelles en décroissant les habitants, en faisant du lieu un endroit apprécié par toutes les générations et en prévoyant des espaces communs.
- **Réduisez l'impact écologique** car l'habitat groupé implique l'utilisation de matériaux de constructions écologiques (bois, paille, terre cuite), des énergies renouvelables (solaire, éolien) et encourage les transports doux.

- **Faites l'expérience de la coopération** car la mise en place d'un habitat groupé suppose la participation des membres à la création, la réalisation et la gestion du projet.
- Permettez **l'accès à un logement de qualité et à un prix juste** car adapté aux besoins de chacun en économisant moyens et espaces.

Comment monter un habitat groupé ?

- 1. Constitution du groupe et formulation du projet** : monter un habitat groupé est avant tout une aventure humaine, il est donc nécessaire de travailler la culture et les valeurs du groupe, mais aussi de s'assurer que tout le monde partage la même vision du projet. Une fois le groupe constitué, il faudra préciser les besoins et les exigences de chacun : milieu urbain ou rural, quelles surfaces nécessaires, accessibilité des transports et services de proximité, nombre d'espaces communs (jardin, salle, buanderie). Enfin, pour que la mise en œuvre du projet se fasse dans de bonnes conditions il est nécessaire de passer du temps dans la dynamique collective et la gestion du groupe. Comment procéder ? Comment communiquer ? Comment prendre les décisions sans que personne ne se sente lésé ? Il ne faut pas négliger la question de l'organisation du groupe et du travail en groupe car elle est essentielle pour la pérennité du projet.
- 1. Elaboration du pré-programme architectural** : à partir des besoins, des aspirations et des moyens définis dans la première étape, il faut maintenant définir la forme que prendra le projet. S'agira t-il d'un immeuble ou d'une maison ? Quelle sera la fonction et les surfaces des espaces partagés ? Combien y'aura t-il de logement ? Cette étape peut être conduite en parallèle de la recherche d'un site.
- 1. Montage juridique et financier** : une fois le programme établi, se pose la question des formes juridiques et du montage financier. L'assistance d'un juriste ou notaire est ici incontournable pour mettre à plat les différentes options possibles au regard des objectifs que se donne le groupe, des contraintes et opportunités comparées des différents statuts envisageables (association à but non-lucratif, copropriété ou coopérative). Le choix d'un statut juridique est très souvent lié à un choix dans le montage financier. Deux logiques peuvent être adoptées : soit chaque ménage apporte en totalité la somme nécessaire au financement de sa partie en ayant recours à des emprunts individuels, soit un emprunt collectif est contracté et remboursé sur la base de redevances (loyers) payées chaque mois par les habitants.
- 1. Recherche du site et l'urbanisme** : à partir des besoins identifiés et au regard des moyens mobilisables par le groupe, reste à trouver un site propre à accueillir le projet et à s'assurer que les règles d'urbanisme en vigueur sont compatibles avec le projet. La question des partenariats avec les collectivités territoriales peut se poser ici pour faciliter l'accès au foncier.
- 1. La conception** : il s'agit de mettre en adéquation le programme architectural, les moyens financiers et le site retenu et de dresser les plans du futur cohabitat avec un architecte et éventuellement l'assistance d'un bureau d'études pour les questions techniques.
- 1. La construction** : vous pouvez choisir d'autoconstruire ou de déléguer à un maître d'œuvre. Quoi qu'il en soit, il faudra suivre et piloter le chantier de construction et cela nécessite un minimum de connaissances technique.

Quelles sont les structures qui peuvent vous aider ?

Habitat Groupé

C'est un site qui a pour objectifs de rendre visible et possible les démarches d'habitat groupé dans leur diversité et sur tous les territoires urbains, ruraux ou péri-urbains, de mettre en lien des porteurs de projets, de permettre le partage des expériences, la mutualisation des ressources et la mise en route des projets.

<http://www.habitatgroupe.org/>

Le hameau du Buis

Fort de leur expérience Sophie Rabhi Bouquet et Laurent Bouquet vous propose des formations sur l'éco-construction et la création d'écovillage, tout au long de l'année.

<http://www.hameaudesbuis.com>

REPAS

Compagnonnage REPAS propose des formations à la culture coopérative qui prend la forme d'un "compagnonnage alternatif et solidaire". Elle apporte des compétences essentielles en termes de gestion de projet collectif.

<http://www.researepas.free.fr/repas-compagnonnage.html>

Oïkos

Oïkos propose un module de 5 jours sur le montage d'un projet d'habitat groupé.

<http://www.oikos-ecoconstruction.com/formations-eco-construction-ecorenovation.htm>

ADESS

ADESS Pays de Brest a fait un recensement des habitats groupés français.

<http://www.eco-sol-brest.net/L-ADESS-Pays-de-Brest-lance-ses.html>

Habiter Autrement

Le site "Habiter Autrement" offre des ressources et liens commentés sur des initiatives d'habitats et de modes de vie alternatifs

http://www.habiter-autrement.org/33_collectifs/col_ca.htm

B.A.balex

Cette association de promotion de la citoyenneté par l'accompagnement administratif et juridique des associations s'intéresse actuellement aux enjeux juridiques de l'habitat groupé.

<http://www.babalex.org/>

Atelier Blanc

Localisée à Toulouse l'association accompagne, sensibilise, et intervient dans les domaines de l'autoconstruction et des démarches participatives d'habitat.

http://www.atelierblanc.asso.fr/article.php3?id_article=89

Parasol

"PARTiciper pour un hAbitat SOLidaire" a pour mission de promouvoir et de sensibiliser à l'habitat durable et solidaire, d'une part, et d'autre part elle co-construit des services d'accompagnement des projets d'habitats solidaires.

<http://www.hg-rennes.org/>

Toits de Choix

Le site dispense des conseils et propose l'accompagnement dans le midi pour des collectifs souhaitant réaliser des projets d'habitat groupé écologique en Autopromotion.

<http://www.toitsdechoix.com/>

Eco Habitat Groupé

Comme par exemple le MHGA (Mouvement pour l'Habitat Groupé Autogéré) a pour mission de prendre en compte les objectifs écologiques de l'habitat et d'aller vers une organisation fédérale de ce mouvement pour accroître son efficacité.

<http://www.ecohabitatgroupe.fr/>

Habicoop

Habicoop a pour mission d'accompagner la création et le développement des coopératives d'habitants. Le site de l'association regorge d'informations notamment sur les aspects juridiques.

<http://www.habicoop.fr/>

Quelques lectures :

- **"Vivre ensemble autrement : Ecovillages, écoquartiers, habitat groupé"**, Pascale d'Erm et Pierre Lazic, Ed. Ulmer, 2009
- **" Habitats autogérés"**, Mouvement pour l'habitat groupé autogéré (MHGA) (sous la direction de Philippe Bonnin), Ed. Alternatives, 1983
- **" Autopromotion, habitat groupé, écologie et liens sociaux : comment construire collectivement un immeuble en ville ?"**, Bruno Parasote, Ed. Yves Michel, 2011
- **" Habitat Groupé : écologie, participation, convivialité"**, Christian Lagrange, Ed. Terre Vivante, 2008

Ils l'ont fait !

"Nous étions à la recherche d'un habitat intermédiaire entre l'anonymat des immeubles classiques et les communautés qui nient la vie de famille. L'habitat groupé répondait à nos besoins : autogestion, mutualisation de la garde des enfants, espaces communs. Nous étions très peu dans les années 80 à vouloir un habitat groupé, mais sur 15 ans, une centaine d'immeubles ont été construits. Mais il ne faut pas se faire trop d'illusions, la vie en groupe – et pourtant, nous avons tous nos propres appartements ! – n'est pas une chose évidente en raison de la diversité de nos cultures, familles et de nos références. Nous avons choisi de travailler dans le consensus pour ne pas générer de frustrations et ça a fonctionné car nous n'avons pas eu d'importants problèmes. Je pense que c'est surtout une très belle expérience pour les enfants. Ils avaient le sentiment de vivre dans une grande famille."

Daniel Jaunas, chargé des échanges d'expériences à Eco Habitat Groupé

Document 4 :

À Saint-Denis, des logements durables pour les gens du voyage

par [Héloïse Leussier](#)



© Héloïse

Leussier

Le logement social se réinvente. Dans le 93, une communauté de gens du voyage vient de s'installer dans des logements en bois. Ce projet, porté par la société coopérative d'intérêt collectif (Scic) [Habitats Solidaires](#), permet d'allier sédentarisation et préservation des modes de vie.

Sur un petit terrain clôturé, entre le campus de l'université Paris 8 et les barres d'immeuble de la cité Guynemer, une troupe d'enfants joue au pied d'un cercle de caravanes et petites maisons en bois. Une radio émet un son animé, deux petits chiens aboient joyeusement. Les petites têtes brunes se précipitent auprès de leurs grands-parents, Nicolas et Janine, pour réclamer en sautillant « *les clés des boîtes aux lettres !* ». Recueillir le courrier est le jeu favori de ces enfants depuis que le 8 rue Guynemer est devenu officiellement leur adresse, en octobre 2015. « *Maintenant, on a chacun notre boîte, avant on n'en avait qu'une seule* », explique, l'oeil rieur Nicolas, l'un des « anciens » des sept familles de gens du voyage qui viennent de s'installer ici.

Leur présence sur le terrain n'est pourtant pas nouvelle. « *Nos ancêtres vivaient ici il y a déjà 40 ans* », dit-il. Mais il y a quelques années, le Conseil général de Seine-Saint-Denis, propriétaire du terrain, a souhaité y implanter des aménagements sportifs et un bassin de rétention. Le département a alors émis l'idée de réserver une partie de l'esplanade à la communauté des gens du voyage, avec un projet adapté à leur mode de vie.

Un projet soutenu localement

« *On nous avait proposé d'aller en HLM, mais on ne veut pas. On ne peut pas vivre en immeuble nous, on a besoin de nos caravanes. Chaque année, à partir du mois de mai, nous partons sur les routes pour les rassemblements évangélistes dans le Sud de la France* »,

explique Janine, cheveux argentés et accent chantant dans la voix. Le projet s'est donc orienté vers une installation associant logements en dur et espaces pour camping-cars. Dans le quartier, la présence de ces familles est parfaitement acceptée et l'idée n'a gêné personne, bien au contraire. « *Les gens nous connaissent, les enfants ont toujours été scolarisés à côté. Dans les années 90, quand on a failli être expulsés, toute la cité était avec nous* », raconte Nicolas, pointant fièrement du doigt les immeubles environnants.

La mise en place de cette belle idée aura pris plusieurs années. « *Au départ, le projet était mené par un autre bailleur social qui a abandonné. C'est alors que le Conseil général nous a proposé de reprendre le projet* », explique Jean- Baptiste Resson, chargé d'opérations pour [Habitats Solidaires](#). Cette Scic francilienne a été créée il y a douze ans par quatre associations impliquées dans le mal-logement et le vivre-ensemble (Pour loger, Solidarités nouvelles pour le logement, Bail pour tous et Médiation sociale immobilière). Sa vocation est d'améliorer les conditions d'insertion, « dans et par l'habitat », de familles exclues de l'accès au logement pour des raisons économiques et sociales.

Une conception participative



Gibson et son fils, deux résidents du 8 rue Guynemer à Saint-Denis

Les travaux avaient commencé avec l'entreprise d'insertion Emmaüs bâtisseurs, mais la liquidation de l'entreprise en 2014 a obligé Habitats Solidaires à interrompre le chantier, faire appel à des structures plus classiques et revoir son budget. Le projet a tout de même pu se faire en concertation avec les habitants, qui ont participé au chantier. Les maisons en bois avec isolation thermique ont été imaginées par l'architecte [Jérôme Laplane](#). L'architecte Caroline Cazor a pour sa part travaillé sur la conception. « *Elle nous montrait des maquettes, on lui disait si ça nous plaisait* », se souvient Janine. « *On l'aimait bien Caroline, c'est dommage, maintenant on ne va plus la voir* ».

Les familles bénéficient d'un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et paient un loyer au bailleur social [Habitats Solidaires](#), propriétaire du terrain pour 10 ans. Elles sont par ailleurs accompagnées par une assistante sociale qui leur rend visite chaque semaine. Nicolas et Janine reçoivent dans leur T2 avec plaisir. Dans leur pièce à vivre au carrelage brillant,

trônent une cuisine équipée impeccable, un canapé, une télévision, une table et quatre chaises encore protégées par leur emballage plastique. « *La propreté c'est très important chez les gens du voyage* », souligne Janine. Dans la salle de bain, ils viennent d'installer une machine à laver. « *C'est plus simple que dans une caravane* », pointe Nicolas.

En face de la maison de Nicolas et Janine, leur fils, Jim, vit avec sa femme et les trois plus jeunes de leurs cinq enfants, dans une maison avec étage. Il est encore en train de s'occuper de l'ameublement, mais une enceinte et un micro ont déjà été installés au milieu d'un grand salon aux rideaux rouges. « *On aime chanter quelques fois* », glisse-t-il. À l'extérieur, le long d'une allée longeant les installations, Nicolas a planté des arbres fruitiers. « *Des pommiers, des pêchers, et même des vignes* », détaille-t-il. Le petit village est impatient de voir éclore les premières fleurs à l'arrivée du printemps. « *Il ne reste plus qu'à nous trouver un nom !* », sourit Nicolas.

Les chiffres-clés de l'association

Habitats solidaires

- Effectif : **8** personnes permanentes
- Logements gérés : **119** logements dont **107** en droits réels
- Logements en cours de construction : **34** logements

Document 5 :

Logements solidaires : un toit, deux générations

Une réponse à la solitude des personnes âgées : héberger des étudiants (ou des apprentis).

Des formules de logement intergénérationnel se sont développées au lendemain de la canicule de 2003. La cohabitation intergénérationnelle dans le parc privé peut recouvrir deux formules :

- dans le premier cas une personne âgée accueille **gratuitement** à son domicile un jeune qui assure une présence sécurisante le soir et la nuit,
- dans le second cas une personne âgée accueille contre le versement d'une **indemnité** un jeune à son domicile, sans autre exigence spécifique de présence.

Ces dispositifs, outre qu'ils permettent de répondre aux difficultés de logement des jeunes, favorisent le maintien à domicile des personnes âgées et rompent leur isolement.

Dans le parc social, les locataires des organismes HLM peuvent, après information de l'organisme bailleur, sous-louer une partie du logement à des personnes de plus de soixante ans, à des personnes adultes présentant un handicap ou, pour une durée d'un an renouvelable, à des personnes de moins de trente ans.

En mars 2005, Catherine Vautrin, secrétaire d'Etat aux Personnes âgées, a présenté la charte "Un toit, deux générations", destinée à rapprocher des seniors et des étudiants sous un même toit.

Impulsée par le secrétariat d'Etat aux Personnes âgées, cette démarche originale répond à plusieurs objectifs d'intérêt général :

- la prévention de la solitude des personnes âgées et la reconnaissance de leur utilité sociale, notamment au service des plus jeunes ;
- une réponse nouvelle aux difficultés de logement rencontrées par les étudiants ;
- le renforcement de la solidarité entre les générations, qui est une composante première de la cohésion sociale.

S'appuyant sur la "valeur de solidarité entre les générations", [la charte "Un toit, deux générations"](#), [la convention d'hébergement](#), un ["Code de bonne conduite"](#) et le ["Livret de recommandations"](#) encadrent au niveau national cette démarche appelée à se développer notablement dans les années à venir, a précisé la secrétaire d'Etat.

Au-delà de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et de l'apport d'un logement gratuit pour les étudiants, ce projet a pour objectif de concourir "au renforcement des liens sociaux en incitant les différentes générations à mieux se connaître et à s'enrichir mutuellement".

"Ainsi se met en place un "triple gagnant" : gagnante, la personne âgée ; gagnant, l'étudiant ; gagnante, la collectivité !", a souligné Mme Vautrin.

Rénovation énergétique

Document 1 :

Pierrette a fait appel à l'association Réseau Eco habitat pour l'aider à isoler sa maison dans laquelle s'engouffre le vent glacé. Des portes et des fenêtres neuves vont bientôt protéger toute sa petite famille du froid... Extrait de "13h15 le samedi" du 21 janvier.



France 2 France Télévisions

Mis à jour le 21/01/2017 | 18:10
Pierrette et ses deux enfants habitent à Aigeville, en baie de Somme. Veuve et sans emploi depuis un accident du travail en 2012, elle n'a plus les moyens d'entretenir sa maison. Après avoir payé toutes les factures, dont 90 euros par semaine pour alimenter son poêle en pétrole, il ne lui reste que 400 euros par mois pour nourrir sa famille.

Elle a fait appel à l'association [Réseau Eco habitat](#) qui va pouvoir l'aider à isoler sa maison, avec l'espoir de pouvoir sortir toute sa famille de la précarité énergétique. Ce jour-là, Marie-Claire sonne enfin à sa porte. Elle vient lui annoncer que tous les travaux d'isolation vont bientôt être pris en charge.

"Avoir plus chaud... Aimer sa maison..."

"Les fenêtres arrivent fin février pour que les travaux commencent le 1er mars", détaille la militante associative. "On se demande si on n'est pas en train de rêver, mais ce n'est plus un rêve. Je ne savais pas que ça existait tous ces trucs pour aider des gens comme moi", confie Pierrette dont l'état de santé est aggravé par les basses températures.

"Avoir plus chaud, ne pas avoir d'humidité... Rentrer dans sa maison... Aimer sa maison... Parce qu'il y a eu un moment où je préférerais me barrer..." reconnaît Pierrette qui attend le début des travaux avec impatience : "Je vais avoir une belle porte avec trois carreaux. Il fera jour dans ma maison et un poêle à granulés va chauffer la pièce..." L'année prochaine, elle pourra accueillir ses petits-enfants et passer l'hiver en famille.

Document 2 :

A l'abri de rien

le 1 décembre 2016 dans [Evènements](#)

Jacqueline, 73 ans, est bénévole depuis 15 ans. Au fil des années, elle a aidé plusieurs associations caritatives en leur offrant ses compétences professionnelles.

Ancienne secrétaire passionnée, elle a rédigé bénévolement de nombreux courriers et répondu à de multiples coups de fils.

Et puis un jour, presque par accident, alors que l'association réseau Éco Habitat manque d'un bénévole accompagnant, elle se rend chez Denis. Cette rencontre est une révélation. Cette relation humaine et sociale s'épanouit naturellement. Depuis, les champs de son intervention se sont considérablement élargis.

« Plongé dans le noir, devant la télévision... Denis s'ennuie beaucoup »
Denis, lui, a 65 ans. Ancien plombier-chauffagiste, cela fait trop longtemps qu'il ne parvient plus à chauffer sa maison. Des soucis familiaux, financiers et de santé ont amorcé une spirale qui l'ont mené à la précarité. Cette maison délabrée et fatiguée est pourtant son seul bien. Il y vit dans la solitude, pauvrement, mais il y est très attaché et ne la quitterait pour rien au monde. Dans une maison, il y a les souvenirs, la vie. Il y a vu grandir ses deux filles.

A l'abri de rien,

« On va installer des fenêtres en PVC et des volets roulants »

Au dehors, les volets sont fermés et les hautes herbes ont envahi le jardin. Mais le projet de travaux donne à Denis une nouvelle perspective. Plus qu'un chantier qui lui permettra de vivre dans des conditions descentes et de chauffer sa maison de manière économe, cette expérience participe à sa sortie de l'isolement. Denis multiplie les rencontres et explique les changements à venir avec plaisir. Il reprend doucement possession de sa maison, cultive des tomates, plante des fleurs.

« Nous sommes amis. Nous avons beaucoup de plaisir à nous retrouver »

Entre Jacqueline et Denis, il y a de l'écoute, des rires et des inquiétudes. Cette expérience partagée a créé des liens très forts. Ces liens sont basés sur la réciprocité, la sincérité et la volonté commune de gagner du terrain sur la solitude, l'isolement et la précarité énergétique.

« Écouter, rassurer et encourager sont au coeur de l'accompagnement bénévole »

En accompagnant Denis dans le projet d'isolation de sa maison, Jacqueline n'a pas seulement pris en charge les démarches administratives et les planifications. Elle a aussi veillé au bien être de Denis, à la portée symbolique et psychologique que pouvait avoir sur lui de tels changements.

L'intervention du bénévole, en complément des interventions professionnelles, est indispensable à la durabilité et à la réussite de ces projets aussi humains que techniques.

Document 3 :

Toits d'abords.

La production de logement social reste très décalée des besoins et ce spécialement concernant la part des logements « très sociaux » destinés aux moins fortunés de nos concitoyens.

À travers différents programmes, **la Fondation Abbé Pierre a depuis 2005 engagé des moyens importants pour soutenir la production de logements d'insertion sur tout le territoire** ("1 500 logements très sociaux" de 2005 à 2008, "2 000 Toits pour 2 000 familles" de 2008 à 2011). Avec "Toits d'Abord", **près de 7 000 logements auront été soutenus en dix ans.**

Des logements d'insertion, des logements accompagnés.



Il s'agit d'apporter des réponses concrètes en logement durable à des ménages qui n'ont pas d'expérience locative ou qui ont connu des ruptures ou situations de logement difficiles : expulsions, logement indigne, etc. La Fondation Abbé Pierre souhaite soutenir à travers ce programme **des maîtres d'ouvrage d'insertion** issus du secteur associatif et connaissant bien les publics concernés pour proposer une offre nouvelle de logements accompagnés constituée de petites opérations à taille humaine.

Le soutien apporté est une aide à l'investissement pouvant aller jusqu'à 5 % voire 10 % du prix de revient des opérations selon les caractéristiques et les besoins des projets mais aussi la convergence avec les objectifs du programme : plus les opérations sont petites, plus le coût d'usage est maîtrisé, plus le soutien peut-être important.

"Toits d'Abord" avait soutenu 407 opérations fin 2014 pour un total engagé de près de 16 M€ pour produire 2 147 logements, soit un financement moyen par logement de 8 320 €.

- 1 353 logements diffus dans des opérations bien intégrées dans leur environnement urbain ou rural, avec une moyenne de 3 logements par opération.

- 36 Pensions de Famille, combinaison d'un logement autonome et d'espaces et activités collectifs permettant de construire ou reconstruire un « chez soi », mais aussi d'apporter une réponse à l'isolement et 6 résidences sociales jeunes.

Ces opérations ont été produites par réhabilitation de bâti existant (90 %) ou construction neuve (10 %), et réalisées en pleine propriété ou en droit réel immobilier (bail emphytéotique, bail à construction).

Un programme à destination des personnes les plus précaires

La Fondation met en œuvre ce programme pour développer une offre locative accessible pour les personnes en précarité les plus éloignées des circuits normaux de l'accès au logement. Ces logements permettent de loger plus de 3000 personnes en situation difficile : 80 % sont sous le seuil de pauvreté et pourtant 40 % ont un emploi et 7% sont retraités.

Quant aux situations familiales on retrouve une majorité de familles monoparentales (40 %), et à égalité (30 %) des personnes seules et des couples avec enfants.

Transformer des passoires thermiques en logements d'insertion

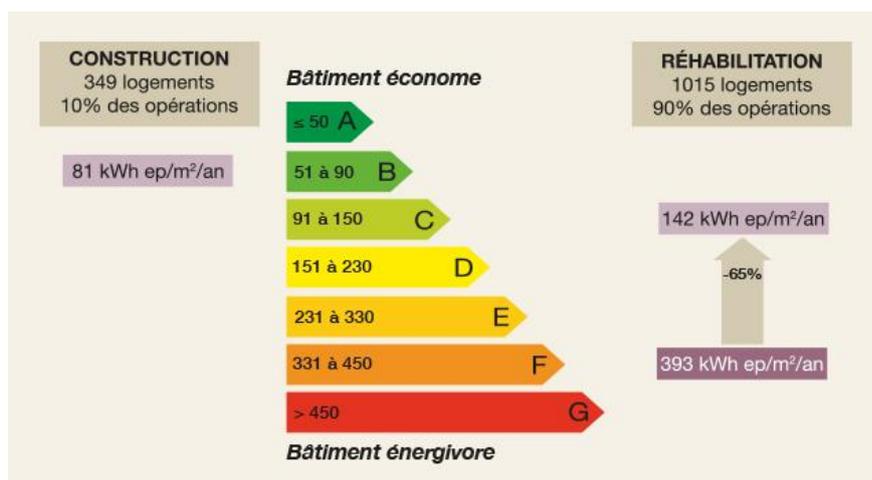
Les loyers ont augmenté de près de 50 % en 10 ans, le gaz a pris 50 % en 5 ans, les dépenses moyennes d'énergie pour le logement se sont accrues de 11 % en 2012 pour un ménage moyen (Bilan énergétique de la France, 2012), le m³ d'eau dépasse à certains endroits les 8€. **Les ménages pauvres et les ménages modestes consacrent ainsi en moyenne près de la moitié de leur budget à ces dépenses contraintes** alors qu'ils y consacraient le quart il y a 30 ans.

Toutes les opérations menées dans le cadre de ce programme doivent permettre de proposer des logements non seulement à loyer très social, mais dont l'ensemble du coût d'usage, notamment les dépenses énergétiques, est maîtrisé.

L'objectif est de ramener la dépense contrainte pour les locataires à un niveau acceptable et compatible avec une insertion durable : au moins 10€ par jour ou 300€ par mois et par unité de consommation ; idéalement supérieur à 15€ par jour et par UC, 500€/mois.

Les dépenses énergétiques pesant lourdement dans les charges, les opérations en constructions neuves (10% des opérations soutenues dans le programme) atteignent une classe énergétique A ou B ; quant aux opérations de réhabilitation (90% des opérations soutenues), elles sortent en moyenne en classe C, sachant qu'avant travaux les bâtiments sont classés E, F, voire au-delà de G.

Les résultats sont là avec un gain de 4 classes en moyenne, soit une performance énergétique améliorée de 65 %.



L'évaluation en continu du programme pour connaître la réalité des économies d'énergie et de la baisse des factures.

Une démarche d'évaluation des coûts d'usage a été engagée, permettant de vérifier, au-delà des labels et des certificats de performance énergétique, le coût d'usage effectif des logements produits.

60 logements ont été évalués, répartis sur l'ensemble du territoire, à partir d'un suivi des factures et d'un diagnostic socio-thermique complet. Cette évaluation montre un gain énergétique moyen de l'ordre de 600 kWh ep/m²/an, soit une économie de 900 € par unité de consommation équivalant à 1 à 3 mois de revenus des ménages concernés.

Les partenaires du programme

Les soutiens de droit commun du logement doivent être mobilisés sur ces opérations. Parce qu'elle est porteuse de valeurs de solidarité, la Fondation Abbé Pierre veille à soutenir des projets autour desquels les acteurs publics (État, collectivités) prennent leurs responsabilités.

Le soutien est aussi évalué au regard de l'implication de ces acteurs et la Fondation les interpelle au besoin spécifiquement si elle estime que l'équilibre n'est pas trouvé de ce point de vue.

Les porteurs des projets soutenus

Une soixantaine d'organismes ont reçu un soutien dans le cadre du programme Toits d'Abord à ce jour : associations ou organismes à gouvernance associative (Unions d'économie sociale, Société coopératives d'intérêt collectif, etc.).

Les Collectivités locales

Des partenariats sont recherchés notamment avec des régions (en cours en Ile de France et PACA), avec des communes et communautés de communes ou d'agglomération ; l'apport en moyens pour les projets et surtout en foncier étant primordial pour la réussite d'un tel programme.

Les certificats et les fournisseurs d'énergie

Toits d'abord a été reconnu par un arrêté interministériel du 28 mars 2012 comme **programme de lutte contre la précarité énergétique au titre de la Loi "Grenelle 2"**, le rendant ainsi éligible au dispositif des "certificats d'économies d'énergie" et permettant ainsi de renforcer le partenariat avec des fournisseurs d'énergie. Un partenariat est ainsi engagé avec EDF.

Document 4 :

La Foncière Chênelet, finaliste de "La France s'Engage"

Soumis par atournie le lun, 13/06/2016 - 15:33

Lun, 13/06/2016



La Foncière Chênelet est issue du Chênelet, qui depuis 30 ans a accompagné plus de 6 000 personnes vers un retour à l'emploi. Conscient des difficultés que certains des salariés pouvaient rencontrer dans leurs logements sociaux (charges élevées, onéreux au quotidien, souvent vétustes vecteurs d'exclusion social), nous avons imaginé et développé une gamme de logements sociaux écologiques, sains, confortables et à très faibles consommations pour répondre à ces problématiques. Nous les avons pensés afin qu'ils soient adaptés à tous tant pour les personnes âgées qu'en situation de handicap.

Nous mobilisons pour ce faire des artisans locaux, des structures solidaires, des chantiers d'insertion et les ressources du territoire. Nous allons là où les bailleurs sociaux ne veulent pas aller, dans les zones rurales et périurbaines.

Fort de cette première expérience concluante dans la construction de logements, nous avons élaboré une méthodologie d'éco-rénovation pour déployer l'action de la Foncière sur le parc existant vétuste et vacant.

Au travers d'un partenariat avec des institutions publiques nous entreprenons de rénover écologiquement d'anciens logements de fonction en logements très sociaux, sains, confortables et à faibles charges.

Nous avons déposé une demande pour le label la France s'Engage, initiative mise en place par le président de la république accompagnant et soutenant des projets innovants au service de la société. Nous avons été retenus parmi les 30 projets finalistes de cette session et 15 seront labellisés. 12 projets seront choisis par le Président de la République et 3 seront désignés par le vote des internautes.

Ce label nous donnera les moyens d'essaimer ce projet et d'augmenter ainsi le nombre de bénéficiaires.